



LE HERISSON

Expressions de Faulquinois

Bonne
Année
2023

En 2023, souhaitons de tout cœur que l'on parvienne à empêcher les nuisibles de nuire, les médissants de médire et les mal-faisants de mal-faire !

Il y a beaucoup plus de gens de bonne volonté sur cette terre que de fous dangereux. Il n'y a pas de raison pour que la majorité ne l'emporte pas.

Voilà un seul souhait pour cette nouvelle année 2023, mais si au moins celui-ci pouvait se réaliser...

Je ne sais pas pourquoi, mais je sens que cette nouvelle année 2023 va être une bonne année 2023. Croyez-moi, j'ai le nez pour ça.

Alors...

Bonne année 2023

-----00-----

Et pour que les habitudes ne se perdent pas,

voici quelques informations récoltées deci delà,

pour lesquelles je n'ai pas pu m'empêcher de faire le parallèle

avec notre commune et

ceux qui la dirigent.

Et pour ne pas les oublier, les voici

<https://patrickbonnet.org/2022/07/25/nouvelle-liste-des-conseillers-municipaux/>

L'avant-dernier conseil municipal de l'année en chiffres

• 36

C'est le nombre de caméras supplémentaires de vidéosurveillance qui seront installées l'année prochaine. Cette opération estimée à 99 108 € HT et subventionnée à hauteur de 20 % par le conseil régional, permettra de filmer douze autres sites couvrant ainsi l'intégralité des axes de passage.



Le reste à charge pour la commune de L'Hôpital serait de 30 000€HT, si l'Etat, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), était partie prenante.

A FAULQUEMONT, il y aura presque deux ans, **l'équipe municipale majoritaire avait promis** la pose de caméras dans le chemin qui relie le parking de l'avenue VIAUD (*Brasserie*) au Longchamp.

A ce jour, plus aucun élu n'en parle.

Des riverains ont lancé une procédure au tribunal.



Une des tâches des élus n'est-elle pas de se suivre les affaires en cours ?

<https://patrickbonnet.org/2022/07/25/nouvelle-liste-des-conseillers-municipaux/>

• 250

C'est le nombre de Spitellois et Spitelloises ayant répondu au sondage lancé par la Ville afin de recueillir leur opinion sur l'extinction totale de l'éclairage public entre 23 h et 5 h ou plutôt une extinction partielle à raison d'un lampadaire sur deux non équipés de LED. La seconde solution a été plébiscitée à 82 %. Le conseil municipal suit la volonté des administrés.

A FAULQUEMONT, selon les dires du **maire BIANCHIN** et de quelques-uns de ses colistiers :



« Une réunion publique s'est tenue au Bas Steinbesch, il y avait seulement 4 personnes ».

**QUAND LE MENSONGE
PREND L'ASCENSEUR, LA
VÉRITÉ PREND L'ESCALIER,
ELLE MET PLUS DE TEMPS
MAIS ELLE FINIT
TOUJOURS PAR ARRIVER**

Au cours du conseil municipal de septembre,

l'adjointe Louis déclarait :

« L'information d'une réunion est parue dans la presse ».

Après plusieurs recherches, aucun article de presse n'a été publié sur le sujet.



Pris à ses propres mensonges, l'adjointe LOUIS a reconnu « je n'en suis pas sûre ».

En clair les faulquinois n'ont pas été consultés et **l'adjointe LOUIS a menti.**



DIESEN

Installation du conseil municipal des sages



Le conseil municipal des sages, composé d'une dizaine de membres, vient de prendre place à Diesen. Cette instance a pour but d'apporter ses réflexions et ses idées sur les projets de la commune. Photo RL

On peut dire que la démocratie règne dans le village de Diesen. La commune est à la fois dotée d'un conseil municipal, d'un conseil municipal des jeunes mais également... d'un conseil municipal des sages.

A Diesen, conseil des Enfants, conseil des Sages.



**A FAULQUEMONT,
depuis 2008,
aucun débat public
n'a été organisé par les élus.**



RÉGION DE SAINT-AVOLD

La police municipale intercommunale en trois points

Mélanie COURTE



La police municipale intercommunale de la Casas occupe ses nouveaux locaux depuis le 31 octobre 2023 au composite Park à Porcelette. Photo R. Mélanie COURTE

Depuis un an, la police municipale intercommunale de la Casas a intégré ses nouveaux locaux, sur le Composite Park à Porcelette, Forte de trois agents, d'un personnel administratif et de trois agents de médiation à la gare routière, son champ de mission est aussi vaste que les 41 communes qu'elle couvre.

A FAULQUEMONT, un seul policier municipal.

Il n'y aurait pas d'argent pour ça.

Même en diminuant le nombre d'adjoint au maire ?



Dans notre programme,

notre équipe envisageait l'installation d'une police intercommunale.



Date :

Nos Réf :

Objet : problème de guêpes

Extrait

...

La seule obligation légale qui s'impose aux collectivités locales est la suppression des nids de guêpes et de frelons dans les espaces publics dont elles sont gestionnaires.

Par ailleurs, les guêpes communes n'ont pas le statut d'organismes nuisibles au sens de l'article L.251-3 du code rural.

Le maire ne peut donc pas obliger un propriétaire à faire détruire un nid. Néanmoins en cas de piqûres d'une personne par ces insectes provenant d'un terrain appartenant à autrui, la responsabilité du propriétaire serait susceptible d'être engagée devant les juridictions civiles sur la base des articles 1382 et suivants du code civil.

Ainsi, le soin de traiter les insectes revient à l'administré sur le terrain duquel les insectes se sont installés.

...

Le Maire

Bruno BIANCHIN

A FAULQUEMONT, le maire BIANCHIN oublie qu'il est l'autorité de police administrative au nom de la commune.



Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique.



Mais il ne faut pas se fâcher avec ses proches.

Aurore Aras est la nouvelle présidente de l'ASBH



Sébastien Goeury, Rocco Saccucci et Aurore Aras, nouvelle présidente de l'ASBH. Photo RL /Alessandra CUGLIETTA

MES
~~LES~~ COPAINS
D'ABORD

A FAULQUEMONT, le budget de l'année 2022 des faulquinois a consacré :

289 500€

avec mise à disposition gratuite des salles de réunion estimée pour le Centre Social du Bas-Steinbesch à 17 699,76€/an de valeur locative.

La commune de Créhange n'a plus l'ASBH comme intervenant depuis des années. Nous avons demandé qu'une consultation avec

d'autres prestataires soit réalisée pour comparer prestations et coûts.

Cela nous a été toujours



refusé.



Avec une nouvelle présidente de l'ASBH, c'est le bon moment pour faire des comparaisons.

undefined - mardi 6 septembre 2022

Extrait

Saint-Avold

SAINT-AVOLD

Éric Sauvage, nouveau directeur général des services motivé

Hubert GAMELON



Eric Sauvage : « Il faut apporter une vision aux équipes, donner du sens au travail. » Photo RL /Hubert GAMELON

Éric Sauvage, nouveau directeur général des services de Saint-Avold, possède 30 ans d'expérience sur le poste. Arrivé du Nord, sélectionné avec indépendance par un cabinet externe, le nouveau supérieur des fonctionnaires a pour délicate mission d'apporter de la stabilité.

C'est un poste clef : directeur général des services, « DGS » celui qui met en application la feuille de route du maire au niveau des services. À Saint-Avold, symptôme d'une instabilité qui perdure, pas moins de quatre profils ont déjà occupé le bureau depuis le début du mandat. André Wilmouth les six premiers mois, Gauthier Bongras (problème de recrutement illégal), Béatrice **Kempenich** et enfin Pascal Christophe.

D'où un processus de recrutement inédit pour Éric Sauvage, installé en août, fort d'une expérience de 30 ans dans la fonction le recours à un cabinet extérieur. « Une présélection nous a été présentée, puis je me suis entouré d'un DG d'une grande région et d'un responsable des finances alsaciens, explique René Steiner, le maire de Saint-Avold. Je voulais une totale indépendance. Je voulais que Saint-Avold puisse se doter de quelqu'un de compétent, avec une hauteur de vue sur notre ville. »

Il s'agit bien de Béatrice KEMPENICH, adjointe au maire de Faulquemont en charge des finances de la commune (des faulquinois).

Rectificatif : trois DGS depuis 2020, pas quatre

Pascal Christoph, actuel directeur général adjoint des services de la Ville de Saint-Avold, apporte une précision suite à notre article sur l'installation du nouveau directeur général des services (DGS) de Saint-Avold, Éric Sauvage, paru ce mardi 6 septembre en page 23.

Voici ce qu'il précise : « Lors du départ de M^{me} Kempenich (NDLR : 3^e DGS qui a quitté ses fonctions), je n'ai fait qu'assurer l'intérim durant 4 mois de la direction générale jusqu'à l'arrivée de M. Sauvage. Je ne suis donc pas officiellement le 4^e DGS de la Ville depuis 2020 ».

<https://www.sndgct.fr/actualites/autre-actualite/pourquoi-adherer-au-sndgct-avec-beatrice-kempenich>

Il semblerait que sa décision ait été prématurée



VIE PRATIQUE

Qui doit ramasser les feuilles mortes ?



A l'automne, les sols sont jonchés de feuilles mortes. Photo RL/Frédéric LECOCQ

« A qui incombe le ramassage des feuilles mortes qui tombent sur les terrains privés et sur les voies communales ? »

• Terrain privé

Les feuilles (comme les fruits) qui se détachent naturellement des arbres, appartiennent au propriétaire du terrain sur lequel elles tombent. Le ramassage est donc à sa charge, il ne peut obliger le propriétaire de l'arbre à le faire.

Il peut arriver que les arbres, bien que plantés dans le respect de la limite minimum légale imposée par l'article 671 du code civil, génèrent une nuisance. Dans cette éventualité, à défaut d'accord amiable avec le propriétaire de l'arbre, le seul recours est d'engager une action en justice. C'est en effet aux juges qu'il appartient d'apprécier si la gêne occasionnée excède les inconvénients normaux de voisinage et de la sanctionner.

• Voies communales

En vertu de l'article L2212-2 du code général de la collectivité territoriale (CGCT) : « *la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques* ». A cet effet, la commune dispose d'une obligation d'entretien des arbres (élagage) et des voies communales (balayage).

Cependant, le maire peut également imposer aux riverains des voies ouvertes au public de nettoyer le trottoir situé devant leur habitation par arrêté (CE, 15 octobre 1980, Garnotel).

Le ramassage des feuilles, le dégagement de la neige ou du verglas et le désherbage font partie de ces opérations de nettoyage.

Il est nécessaire de se renseigner auprès de sa mairie pour savoir si un arrêté municipal a été pris en ce sens.

Dans ce cas, il ne peut y avoir de passe-droit. Chacun doit « balayer » devant sa porte, du maire aux conseillers municipaux en passant par les adjoints, les conseillers municipaux délégués.

Ce n'est pas bien de se cacher derrière son statut pour ne pas faire ou ... de faire faire par d'autres.

Certains de ces élus devraient relire la Charte de l' élu local : Article 1 : « *L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité* ». Article 2 : « *Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier* ».

L'adjoint Serge PIERSON, vous savez celui qui est payé presque 700€/mois alors qu'il n'habite plus la commune de Faulquemont, signalait, je le cite :

**« De nombreux végétaux dépassent les limites de propriété
gênant la circulation piétonne ».**



Il a certainement raison. Mais a-t-il fait le tour du domicile de ses colistiers ?

Y compris celui du maire, bien évidemment.

Peu probable, s'il l'avait fait, il n'aurait jamais dit cela.

Coussin Berlinois ou coussin faulquinois



Cet équipement de sécurité routière est un moyen pour faire réduire la vitesse dans les zones urbaines.

Il fait aussi le mécontentement des usagers, extraits :

« Sur TF1, ils viennent de dire que les coussins berlinois étaient interdits depuis 2009 » / « En cas d'accidents, ou de dégâts, c'est le maire qui est responsable » / Bruno Bianchin, réfléchit bien à ce que tu dois faire dans notre commune » / « Je considère que l'ensemble du conseil municipal est responsable de la sécurité de la population » / « On sait que vous êtes des HORS LA LOI » / « J'espère une réponse de la part de l'ensemble de la bande d'incapable que vous êtes ».



On ne saura pas si une réponse a été donnée, mais force est de reconnaître que **le nombre de coussins faulquinois et autres dos d'âne aux hauteurs fantaisistes a de quoi exaspérer.**

Si ce dispositif permet d'améliorer la sécurité des piétons, **il est faux de dire qu'il ne produit aucune nuisance sonore.**

Demandez l'avis de ceux qui ont la chance (la malchance) d'en avoir un en face de chez eux. Et si malheureusement, de ce côté se trouve leur chambre à coucher, il ne leur reste plus qu'à faire ce que **BIANCHIN, maire de Faulquemont, avec toute l'élégance et la délicatesse qu'on lui connaît, a répondu à un de ses administrés, rue Eugène-Gobert : « Tu n'as qu'à mettre ta chambre à l'arrière ».**

Si le coussin berlinois permet de faire ralentir les véhicules légers, **il est inutile pour la circulation des transports en commun, des poids lourds ou des deux roues.** Il passe entre les roues des premiers, les seconds les évitent en passant à côté sans pour autant ralentir leur vitesse.

Cet équipement urbain fait l'objet de restrictions strictes dictées par l'association de sécurité routière et urbaine.

Ainsi, pour pouvoir installer un ralentisseur routier au sein de votre commune aux endroits les plus dangereux, il faut respecter des critères précis, car s'il sécurise votre voirie, **il ne doit pas être en place n'importe où. Le coussin ne peut être à proximité immédiate des carrefours.**

Quel est ... berlinois ?



qui a décidé d'installer un coussin

Au carrefour du Super-U,

Au carrefour (rond-point) de la mairie,

Au carrefour des rues du Collège, de Tritteling, Emile-Houpert.

undefined - mardi 15 novembre 2022

Moselle

METZ

Lauriers des collectivités : les élus mosellans distingués ce jeudi

S.-G.S.



Les trophées des Lauriers des collectivités de Moselle 2022 seront remis au Stadium du FC Metz, jeudi soir 17 novembre.
Photo RL

C'est ce jeudi 17 novembre, au FC Metz Stadium, que se tiendra la 7^e remise des trophées des Lauriers des collectivités pour le département de la Moselle. Le Républicain Lorrain et ses nombreux partenaires mettront à l'honneur plusieurs collectivités s'étant distinguées dans différentes catégories.

Six catégories, deux coups de cœur et une remise de trophée au plus beau village de Moselle.

C'est peu dire que la soirée de jeudi soir, ce 17 novembre, sera chargée. En direct, sur notre site et depuis le [FC Metz Stadium](#), vous sera rapporté le déroulement de la 7^e édition des [Trophées des](#)

collectivités. En un seul lieu, au même moment, seront réunis de nombreux élus mosellans, parmi lesquels bon nombre seront distingués pour une action, un investissement, une entreprise singulière menée durant cette année écoulée sur des thématiques différentes. L'occasion de belles rencontres mais aussi de regarder ce qui pousse dans l'herbe du voisin, de s'échanger quelques bonnes pratiques, aussi.

• Six catégories

Pour cette édition 2022, montée par plusieurs partenaires, Le Républicain Lorrain, aux côtés entre autres du Département de la Moselle, des maires ruraux de la Moselle, de la Banque des Territoires, six catégories ont été retenues : préservation du patrimoine, innovation, aménagement et développement du territoire, solidarité, animation du territoire, transition écologique et développement durable. Après qu'un jury s'est penché sur les événements majeurs ayant été conduits par les élus, trois ont été retenus par catégorie. Ainsi se retrouvent en lice les communes de Folschviller, la communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud, Walschbronn, Montigny-lès-Metz, la communauté de Mad et Moselle, Cattenom, Thionville, Morhange, la coopération transfrontalière représentée par l'Eurodistrict SaarMoselle, l'Eurométropole de Metz, l'Arc Mosellan, Sarralbe, Portes de France-Thionville, Puttelange-aux-Lacs, Holving, Rémering, Neufgrange, Grosbliederstroff, Marly, Terville, la Comcom de Sarreguemines, et Rettel. Leurs élus viendront évidemment chacun défendre leurs couleurs.

• Lequel est le plus beau ?

Des coups de cœur seront aussi adressés à deux communes mosellanes. L'une comptant moins de 1 000 âmes, l'autre plus. Cette même soirée sera également l'occasion de remettre une distinction pour l'opération *Mon beau village*. L'opération avait été menée conjointement par les trois titres du groupe Ebra, *Le Républicain Lorrain*, *L'Est Républicain* et *Vosges Matin*. Là encore, six s'étaient affrontés avant qu'un jury ne délibère. Il sera bien temps de rappeler lequel, de Baerenthal, Vic-Sur-Seille, Bambiderstroff, Gorze, Sierck-les-Bains et Vaux, est vraiment le plus beau !

J'ai bien lu et relu :

je ne trouve pas FAULQUEMONT parmi tous les candidats en lice.

Bizarre, non ?





FAULQUEMONT : Ville propre ? Ces sacs étaient là où on peut les voir sur la photo.

BIANCHIN est passé devant lors du défilé de la Saint-Nicolas.

Il était suivi de son fidèle **KOPPERS**, adjoint.

NI **BIANCHIN**, ni **KOPPERS** ne se sont ému de la chose.



Remarquez cela aurait pu être pire !



Compte-rendu de la Commission

Communication et Vie publique du lundi 24 janvier 2022 à 18H00

EXTRAITS

○ L'affichage libre

Le Code de l'Environnement stipule que :

- sur le domaine public, un ou plusieurs emplacements doivent être réservés à l'affichage d'opinion, et à la

publicité relative aux activités des associations sans but lucratif

- le nombre de ces espaces est déterminé par le nombre d'habitants et la superficie de la commune ; à savoir :
 - de 2 000 à 10 000 habitants, un emplacement de 4m² et 2m² de plus par tranche de 2 000 habitants supplémentaires
 - tout point situé en agglomération doit se trouver à moins d'un kilomètre de l'un au moins d'entre eux.
 - Leur surface ne peut être inférieure à 2m²

Compte-tenu de la spécificité du territoire communal particulièrement étendu, les membres présents amorcent une réflexion sur les endroits qui pourraient accueillir de tels panneaux.

Depuis 2008, je rappelle cette loi, et voilà les membres de cette commission qui se réveillent sous la présidence de l'adjointe LOUIS.

La commission s'est tenue le 22 janvier 2022, presque un an plus tard, rien n'a bougé. Pourquoi ?

Car vos élus ne veulent pas que vous sachiez ce qu'ils décident pour vous.

Cela démontre bien que leurs commissions ne servent à rien si ce n'est qu'à justifier la paye (presque 700€/mois) des présidents de celles-ci.

-----00-----

C'est tout ... pour l'instant

